

APPEL À FILMS

Règlement et conditions de soumission d'un film

1. PRÉAMBULE ET ADAPTATION À LA SITUATION SANITAIRE

L'équipe professionnelle et son comité de programmation organisent la 20ème édition du Festival du Film Documentaire et du Livre "Le Grand Bivouac" du 18 au 24 octobre 2021 en salles à Albertville - SAVOIE / FRANCE et du 2 octobre au 1er novembre en numérique, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire (COVID19).

Compte tenu de la situation sanitaire connue au moment du lancement du présent appel à films, le Festival envisage un mode diffusion double pour son édition 2021 :

- > un festival en salles en jauges, séances et capacités limitées du 18 au 24 octobre inclus
- > un festival en numérique en conditions spécifiques du 2 octobre au 1er novembre inclus : visionnages limités, copies sécurisées, aires de visionnages géo bloquées (pays), ... Ce mode fait l'objet d'un avenant contractuel spécifique généré par le festival et qui détaille les modalités contractuelles et financières liées à ce mode de diffusion.

2. SOUMISSION : ENGAGEMENT DE L'AYANT DROIT et MODALITÉS

Engagement

La soumission de votre film implique :

- > l'adhésion à la ligne éditoriale du festival, à l'esprit du festival et aux conditions d'accueil et de rémunération des ayants droits tel que détaillé en page... de notre site web.
- > l'adhésion et l'acceptation sans réserve du présent règlement
- > l'adhésion au principe de double mode de diffusion pour l'édition 2021
- > Concernant les films diffusés en avant-première, première en France, sur le point de sortir en salles en billetterie commerciale (CNC), le festival et les ayants droits s'autorisent à discuter de la diffusion -ou non- du film en version digitale.

Modalités

- > La date limite d'inscription des films est le 10 Mai 2021
- > L'inscription des films au Grand Bivouac est gratuite
- > La participation aux frais techniques d'inscription sur Docfilmdépôt est de : 4,50 euros HT. Pour 2021, cette participation peut être prise en charge exceptionnellement par le Grand Bivouac. Dans ce cas, faire la demande de timbre de façon expresse à programmation@grandbivouac.org
- > L'ayant droit du film ayant inscrit son film ne peut pas retirer son film ni annuler son inscription une fois le film enregistré sur la plateforme Docfilmdépôt. L'inscription du film sur la plateforme mis en place par le festival vaut pour engagement de participation définitif de la part de l'ayant droit et acceptation des présentes règles de participation.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter l'équipe du Festival

3. SÉLECTION

- > La programmation des œuvres est la seule compétence du comité de sélection. La direction du Festival peut accepter ou inviter des films présentant un intérêt particulier quelle que soit leur année de production à condition qu'ils se rapportent aux thèmes du Festival.
- > Résultats de la sélection aux environs du 1er Juin 2021, sous réserve de retard, selon l'avancement du comité de sélection.

4. LIGNE ÉDITORIALE, SECTIONS, GENRES et ADMISSIBILITÉ

- > Les films soumis doivent intégrer la ligne éditoriale du festival (voir appel à films) et s'inscrire dans l'une des deux sections suivantes :
...Sélection Internationale
...Premiers Regards

Suite à leur sélection, les films pourront intégrer -à discrétion totale du festival- des catégories thématiques spécifiques dédiées à rendre lisible la programmation du festival et sa meilleure appréhension par les festivaliers et publics, parmi elles :

- > Catégorie "Reflets du Monde"
- > Catégorie "Premiers Regards"
- > Catégorie "Trésors du Doc"
- > Catégorie "L'Esprit du Voyage et des Grands Espaces"
- > Catégorie "Montagnes"
- > Catégorie "Terres Solidaires"
- > Catégorie "Thème Annuel" (le thème de l'édition change chaque année)

Section de soumission « Premiers Regards »

Le réalisateur assure ne pas avoir réalisé avant d'autre œuvre cinématographique diffusée et d'une durée équivalente au film soumis. Au-delà de ce critère, les règles de participation sont les mêmes que pour la compétition de films documentaires.

Genres acceptés

Sont acceptés les genres cinématographiques suivants :

> Films documentaires – Documentaires de création et productions télévisuelles

Films produits en dehors d'une démarche spécifique de diffusion télévisuelle, documentaires de création (courts et longs métrages).
Et Films produits dans une optique de diffusion télévisuelle, avec ou sans un préachat, répondant aux critères de diffusion télévisuelle (courts et longs métrages).

> Films d'animation

Courts et longs métrages à l'attention de jeunes publics dans le cadre de parcours thématiques spécifiques.

Admissibilité des films

- > La durée minimum acceptée est de 30 min. Les formats de 45 à 70' sont privilégiés et représentent la majeure partie des œuvres présentées. Plusieurs séances permettent cependant de diffuser des films d'une durée plus étendue (80 à 120').
- > Les films qui intègrent les sélections en vue des prix en compétition, tous genres confondus, ne doivent pas excéder 24 mois d'existence (produits après le 20 octobre 2019 uniquement). Les auteurs, producteurs ou réalisateurs peuvent soumettre plusieurs films au comité de sélection.
- > Peuvent être inscrits tous les films dont le format de diffusion est du numérique.
- > Pour les films documentaires, un support de diffusion HD en .mp4 doit impérativement être fourni au festival. Pour les films de fiction et films d'animation de long métrage, les supports DCP peuvent être acceptés comme supports de diffusion selon la salle de projection.
- > Pour les films d'animation de court, moyen ou long métrage, un support de diffusion HD en .mp4 additionnel doit impérativement être fourni au festival.

5. RÉMUNÉRATIONS DES AYANTS DROITS

- > Les films programmés pour le festival font l'objet de cession ou de contrats de licences et sont, à ce titre, tous intégralement rémunérés. Ils peuvent le cas échéant, faire l'objet d'échanges contractuels ou d'aménagements (exemple : traduction et encodage pris en charge par le festival vs cession de droits).
- > Les prix et dotations éventuelles viennent en sus des droits versés dans le cadre des cessions.
- > Les droits sont versés au titre du festival en salles et du festival en numérique. Le festival numérique fait l'objet d'un avenant spécifique rédigé par le festival et précisant les contours juridiques et financiers liés à ce mode de diffusion.

6. PRIX ET DISTINCTIONS

Les films documentaires programmés pourront intégrer les sélections délivrant des prix. Ces distinctions ne s'entendent pas dans une logique de compétition entre les œuvres mais davantage d'une volonté de saluer, récompenser et encourager la carrière et trajectoire d'une œuvre et d'un auteur. Le système de prix est organisé comme suit :

> 2 prix remis par le jury professionnel

- ... Grand Prix Reflets du Monde / Grand prix - dotation 2000 euros TTC
- ... Prix premiers Regards / Albertville -Aoste - dotation 1 000 euros TTC

> 2 prix remis par des jurys partenaires médias

- ... Prix des médias : mise en avant dans le plan média post festival dans les médias partenaires - sans dotation financière
- ... Prix Ushuaïa TV : programmation potentielle sur la chaîne (en cours) - sans dotation financière

> 1 prix remis par le Jury détenus de la Maison d'Arrêt de Chambéry et le Centre Pénitentiaire d'Aiton

- ... Prix Horizons : dotation 500 euros TTC

> 1 prix remis par Groupama partenaire du Festival

- ... Prix Découverte : dotation financière 500 euros TTC

> 1 prix remis par le Public

- ... prix du public : Mise en avant dans le plan médias post festival - sans dotation financière

Chaque film programmé dans le festival fera à minima partie d'une sélection en compétition.

7. FILMS DISTINGUÉS et LAURÉATS

Obligations de la production ou du réalisateur

Communication

En cas de distinction lors du festival, la production et distribution du film distingué par un des prix est tenue

... d'intégrer les laurels (palmes) PRIX / GRAND BIVOUCAC fournis au format HD multi version par le festival sur l'affiche officielle du film à minima pendant une durée de 12 mois.

8. COPIES, NORMES, SOUS TITRAGE ET TRANSFERT

Copies de sélection

Vous devez impérativement fournir une copie de sélection de votre film au Festival, pour les besoins du comité de sélection et des visionnages de sélection réalisés en salle de projection.

Sont acceptés les films sur supports numériques.

Copies de diffusion

Si le fichier du film que vous envoyez pour la sélection n'est pas le même que le fichier de diffusion, les fichiers définitifs de diffusion devront parvenir au festival au plus tard le 1er septembre 2021.

Copie de visionnage - professionnels ou archivage

La copie de sélection du film sera conservée par le Festival pour ses archives. La copie de sélection pourra être également mise à disposition des professionnels accrédités pendant la période du festival.

Sous Titrage et versions étrangères

Pour les films en langue étrangère, le festival privilégie la diffusion du film en langue originale avec sous-titres en français.

> Votre film existe en version française sous-titrée : fournir la version française sous-titrée et en version internationale non sous-titrée + le fichier SRT . FR afin de le réencoder éventuellement (dans le cas de projections dans des salles "à plat" auquel cas le sous titrage est légèrement rehaussé par nos soins).

> Votre film existe en version étrangère doublée non disponible en version .FR : le festival procédera à la traduction du film. À cet effet, fournir avant le 15 juin 2021 la version du film en langue originale et les sous-titres du film (fichier .srt) et/ou la liste des dialogues du film avec les times code (format .srt). Le fichier de diffusion fourni devra impérativement être sans sous-titres. Si vous disposez d'un fichier .srt en anglais, merci de fournir ce fichier afin de faciliter le travail de traduction effectué par le Festival.

> Le fichier .srt produit par le Festival restera la propriété du Festival. Toute utilisation négociée doit faire apparaître le crédit du Grand Bivouac. Sa cession -ou la cession de la copie VF STFR- peut faire l'objet d'un accord spécifique ou global dans la cadre de la cession des droits (voir paragraphe, rémunération des ayants droits).

Normes des Fichiers numériques

> Encapsulation : Mpeg4

> Le fichier du film pour diffusion doit être fourni en HD 1920x1080 (soit en 25p, soit en 50i) Vidéo : codec H264

> Audio : codec AAC

> Débit maximum en CBR : 20Mbs/s

> Attention : aucun fichier ProRes accepté

Moyens de transfert des fichiers

- Dépôt de votre film sur un serveur dédié (code d'accès à demander auprès du festival)

- Clé USB ou disque dur (notamment DCP)

- Lien Vimeo, Dropbox, Wetranfer, MegaSync, fromsmash ou FTP distant (...) si téléchargement possible par le Festival.

- Transferts GLOBECAST pour DCP si diffusion sur projecteur numérique

9. DIFFUSION DU FILM POUR LA PROMOTION ET ORGANISATION DU FESTIVAL

> Nous informons tous les ayants droits que les films qui seront sélectionnés pour le festival pourront être diffusés à l'occasion d'autres manifestations non commerciales dans le cadre de la promotion générale du festival, avec l'accord impératif du réalisateur : soirée bénévoles, soirée partenaire, visionnage d'un jury, ...

> Les films sélectionnés pourront être projetés dans le cadre d'une avant-première, en amont du festival et pour les besoins de promotion de celui-ci, dans la limite de deux avant premières par film, avec l'accord impératif du réalisateur.

> Les films sélectionnés pourront être projetés dans le cadre de projections scolaires pendant le festival ou en séances délocalisées, avec l'accord impératif du réalisateur.

> Les films faisant partie du palmarès du festival pourront être diffusés après le festival, en intégralité ou en partie, et ce dans le cadre de projections non commerciales, avec l'accord impératif du réalisateur.

> Les films sélectionnés pourront être intégrés dans un programme spécifique à destination d'un partenaire du Grand Bivouac, avec l'accord impératif du réalisateur.

> Des extraits pourront être projetés à la télévision ou dans les salles de cinéma, ou pour tout autre besoin de promotion du festival, sauf opposition écrite et transmise à l'organisateur en même temps que la soumission du film. Des extraits des films pourront être mis à la disposition des partenaires du festival.

> Un extrait du film pourra être inclus dans le teaser promotionnel du festival, diffusé dans les salles, dans les lieux de promotion du festival, lors des projections délocalisées, et sur le site internet du Festival (dont Facebook et Youtube) tout comme sur les sites internet des partenaires (dont Facebook).

10. FILMS PROGRAMMÉS : OBLIGATIONS DE L'AYANT DROIT

Avant le 15 juin 2021

Communication

En cas de sélection de votre film, vous vous engagez à pouvoir fournir au festival, au plus tard le 15 juin 2021, par voie de téléchargement ou via les plateformes dédiées, les éléments suivants :

> 2 photos représentatives du film (300dpi minimum) dont la publication sera considérée comme autorisée et gratuite pour les besoins

du festival et par le service de presse de ce dernier, notamment pour les affiches cartes postales, dossiers de presse, dossiers de partenariat et tout autre support de communication à usage exclusif pour les besoins du festival. (Mentionner obligatoirement le crédit des photos sur le fichier de la photo, précédé du symbole ©. Ex de nom de fichier : PhotoFilmY@prenomnom.jpg)

> 1 synopsis complet en français ou en anglais.

> 1 synopsis de 200 caractères MAXIMUM pour les besoins du programme

> 1 biographie et 1 photo du réalisateur (Mentionner obligatoirement le crédit des photos sur le fichier de la photo, précédé du symbole ©. Ex de nom de fichier : PhotoRéalisateurZ@prenomnom.jpg)

> 1 teaser de votre film VF ou VOSTFR pour les besoins de communication du festival : site internet, presse, réseaux sociaux, ... Si vous ne disposez pas de teaser VF ou VOSTFR pour les films étrangers, le festival peut vous accompagner dans sa réalisation en aménageant les conditions de cession de droits.

> Nous précisons que les synopsis des films fournis sont systématiquement retravaillés et ré adaptés pour le programme du festival, en respectant l'esprit général des œuvres et des intentions des documentaristes.

> Si le crédit des photos n'est pas mentionné dans le titre des photos, le Festival n'est pas tenu responsable en cas de non citation des auteurs des photos.

11. REPRÉSENTATION

> Les réalisateurs des films sélectionnés pourront être invités à venir présenter leur film lors des projections publiques, et ce dans les limites du nombre de personnes invitées prévues par le comité d'organisation.

> Le festival s'attache -autant que faire se peut- à accueillir en priorité les réalisateurs de films diffusés en première, avant première ou avant sortie en salle.

> Nous précisons que l'invitation du réalisateur n'est pas systématique mais est étudiée au regard de :

... la conception de la séance et de la pertinence éditoriale en regard du thème abordé

... les contraintes exogènes : nombre de projections, distance géographique, disponibilité du réalisateur, ...

> Une seule personne sera prise en charge pour représenter un film, sauf accord particulier avec l'organisation du Festival.

> En cas de prise en charge de votre déplacement par le Festival, seuls les billets de train seront pris en charge, jusqu'à la gare d'Albertville.

> L'hébergement sera pris en charge (logement et restauration).

> En cas de prise en charge exceptionnelle d'un déplacement en voiture, le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation de la distance par le site Mappy pour une voiture tourisme gazole (montant du péage + montant gazole uniquement). Un stand pourra être mis à leur disposition à la sortie des salles pour la vente de leurs DVD et livres.

12. PROGRAMMATION

> L'horaire et le rythme de présentation des films sélectionnés en compétition et des films programmés hors compétition seront effectués suivant des grilles de programmation établies par la direction du Festival sur la base des exigences d'organisation.

> Un même film pourra être diffusé plusieurs fois pendant le festival et dans des salles différentes (une à trois projections).